

le littoral de la baie des Mille Vaches ; borné comme suit : au nord-ouest, par la rivière à la Truite, et au sud-est par et y compris la propriété de Paul Barrette, et l'ériger en municipalité scolaire distincte, sous le nom de " Pointe à Boisvert, " comté de Saguenay.

Cette érection ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain (1893). — *Gazette officielle*, 11 mars dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Eriger en municipalité scolaire distincte, sous le nom de " Saint-François-Xavier de Shefford, " pour les catholiques seulement, la paroisse de ce nom, dans le comté de Shefford, avec les mêmes limites qui lui sont assignées par la proclamation du 20 mars 1862 ; plus les lots Nos 2, 11, 12, 13 et 14 du 1er rang du canton de Shefford, les Nos 10, 11 et 12 du 4e rang du dit canton de Shefford, et les lots Nos 10, 11 et 12 du 5e rang du susdit canton de Shefford, et le lot No 20 du 6e rang du canton de Brome, comté de Brome.

Cette érection ne devra prendre effet que le 1er juillet prochain (1893). — *Gazette officielle*, 11 mars dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 10 mars courant (1893), de nommer M. Théophile Michaud, commissaire d'école de la municipalité de Saint-Ulric de Matane, comté de Matane, en remplacement de M. Hermyle Parent. — *Gazette officielle*, 18 mars dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 8 mars courant (1893), de nommer MM. Joseph Coulombe, Eugène Bélanger, Paul Bélanger, Alfred Angers et Séverin Lapointe, commissaires d'écoles, pour la nouvelle municipalité de la Rivière au Doré, comté du Lac Saint-Jean. — *Gazette officielle*, 18 mars dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 13 mars courant (1893), de nommer M. Thomas Blanchet, syndic d'écoles, de la municipalité de Grande-Rivière, comté de Gaspé, en remplacement de M. Cyriac Boulet dont le terme d'office est épiré. — *Gazette officielle*, 18 mars dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

1o Détacher de la municipalité scolaire de " Petit Cap, " comté de Gaspé, toute cette partie, à l'est, qui s'étend à compter de la propriété de Desrillas Cloutier, inclus, et courant à l'ouest jusqu'à la ligne de démarcation de la municipalité scolaire de l'Anse à Valeau.

2o Détacher de la dite municipalité de l'Anse à Valeau, toute cette partie à l'Ouest, qui s'étend à compter de la propriété de Hubert

Element, inclus, et courant à l'est jusqu'à la ligne de démarcation des deux dites municipalités, pour être les dites deux parties distraites, annexées et érigées en municipalité scolaire distincte sous le nom de " Echourie " le tout suivant le fleuve Saint-Laurent, formant un front de deux milles et demi en viron, sur une profondeur de cinq milles. — *Gazette officielle*, 18 mars dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 18 courant (1893) de nommer M. Arthur Gibault, commissaire d'écoles pour la municipalité d'Hochelega, comté d'Hochelega, en remplacement de M. Joseph Versailles, décédé. — *Gazette officielle*, 25 mars dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Détacher de la municipalité de Saint-Urbain comté de Charlevoix, les lots suivants, depuis et y compris le No 84 jusqu'au No 95 inclusivement du cadastre de la paroisse de Saint-Urbain, et les annexer pour les fins scolaires à la municipalité de Saint-Hilarion, dans le même comté.

Cette annexion ne prendra effet que le 1er juillet prochain (1893)

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Avis de demande d'érection de municipalité.

Détacher de la municipalité scolaire de Saint-Zotique, dans le comté de Soulanges, et ériger en municipalité scolaire séparé sous le nom de " La rivière Beaudette, " tout le territoire compris et borné comme suit : " au nord-ouest par la paroisse de Saint-Télesphore, au nord, partie par la paroisse de Saint-Polycarpe, partie par le No 761, du cadastre de la paroisse de Saint-Zotique et le chemin Royal, au nord-est par la concession Saint-Thomas ouest dans la paroisse de Saint-Zotique, et le lot No 768, du cadastre, au sud-est et sud par le lac Saint-François, et au sud-ouest par la province d'Ontario. "

Pour prendre effet au premier juillet prochain.

GEDÉON OUMET

Surintendant

Québec, 21 mars 1893

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur l'Administrateur de la province, en date du 28 mars dernier (1893) de faire les nominations suivantes, savoir :

Commissaires d'écoles.

Comté de Bonaventure, Saint-Laurent de Métapédiac :— Le rév. M. Louis Hormidas Langlois, en remplacement du rév. M. Alphonse Belles-Isles, qui a quitté définitivement la municipalité.

Comté de Vaudreuil, Ile Perrot :— M. Orphir Legault, en remplacement de M. Anédée Daoust, qui a quitté définitivement la municipalité. — *Gazette officielle*, 1er avril courant